



UFC-QUE CHOISIR  
233 boulevard Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11  
Tel : 01.43.48.55.48  
Fax : 01.43.48.44.35  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

Paris, le 15 septembre 2015

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Enquête sur l'étiquette énergie : la réglementation court-circuitée !

Membre du projet européen MarketWatch qui vise à une meilleure surveillance du marché en matière d'étiquetage énergétique, l'UFC-Que Choisir dévoile aujourd'hui les résultats calamiteux de deux vagues d'enquêtes sur le respect de la réglementation européenne. Alors que la consommation d'électricité des appareils électroménagers a doublé depuis 1990, l'étiquette énergétique doit permettre aux consommateurs de choisir les produits les moins énergivores. Encore faut-il que l'information soit fournie et, ce, de manière lisible. Or dans les faits, la réglementation reste surtout du domaine de l'affichage...

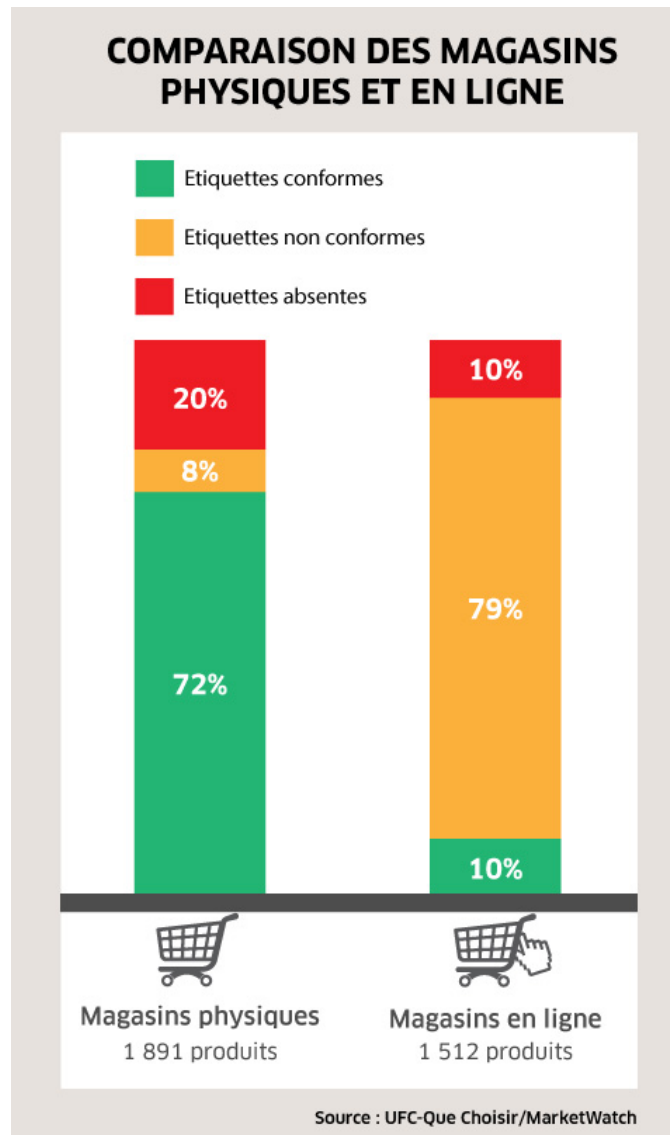
#### Un étiquetage non conforme sur plus de 50% des produits contrôlés

Plus de 3400 produits (réfrigérateurs, téléviseurs, machines à laver, lave-vaisselle, fours électriques, aspirateurs et sèche-linges) ont fait l'objet de contrôles en magasin et en ligne, en vue de vérifier leur conformité avec la législation européenne en matière d'étiquetage énergétique<sup>1</sup>. Tous résultats confondus, plus d'un produit sur deux (56%) était non conforme. Ces résultats sont d'autant plus préoccupants que la France se situe bien en dessous de la moyenne européenne - 48% de non-conformité sur les 70 712 produits contrôlés. Les magasins physiques, avec un taux de conformité global de 70% passent mieux le test que les sites en ligne qui franchissent à peine la barre des 10%<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Enquêtes réalisées en France en décembre 2013 et décembre 2014/avril 2015 auprès de 20 magasins physiques et 12 sites en lignes. Au niveau européen, l'enquête s'est déroulée dans 11 pays, sur un total de 70 712 produits contrôlés dans 468 magasins (physiques et en ligne).

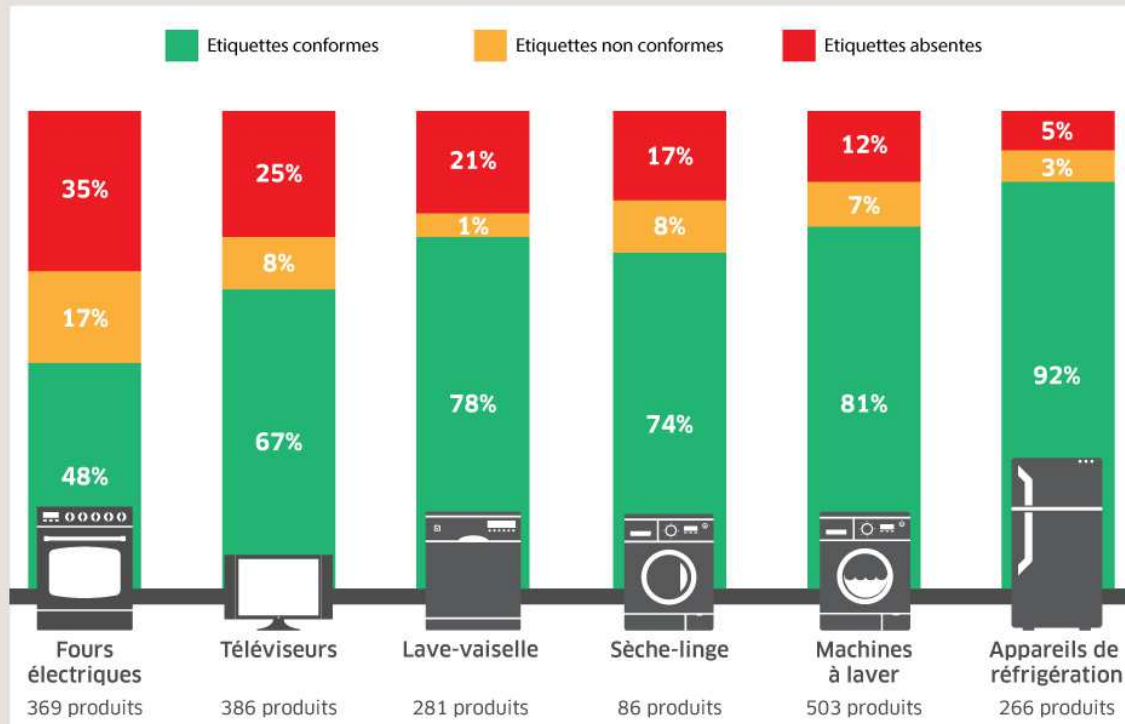
<sup>2</sup> Le 17 septembre, l'UFC-Que Choisir, en partenariat avec BIO Intelligence Service (membre de Deloitte) organise un événement public consacré aux présentations des résultats d'activités menées dans le cadre des projets européens CompliantTV et MarketWatch.



#### Affichage en magasins : l'étiquette trop souvent aux abonnés absents!

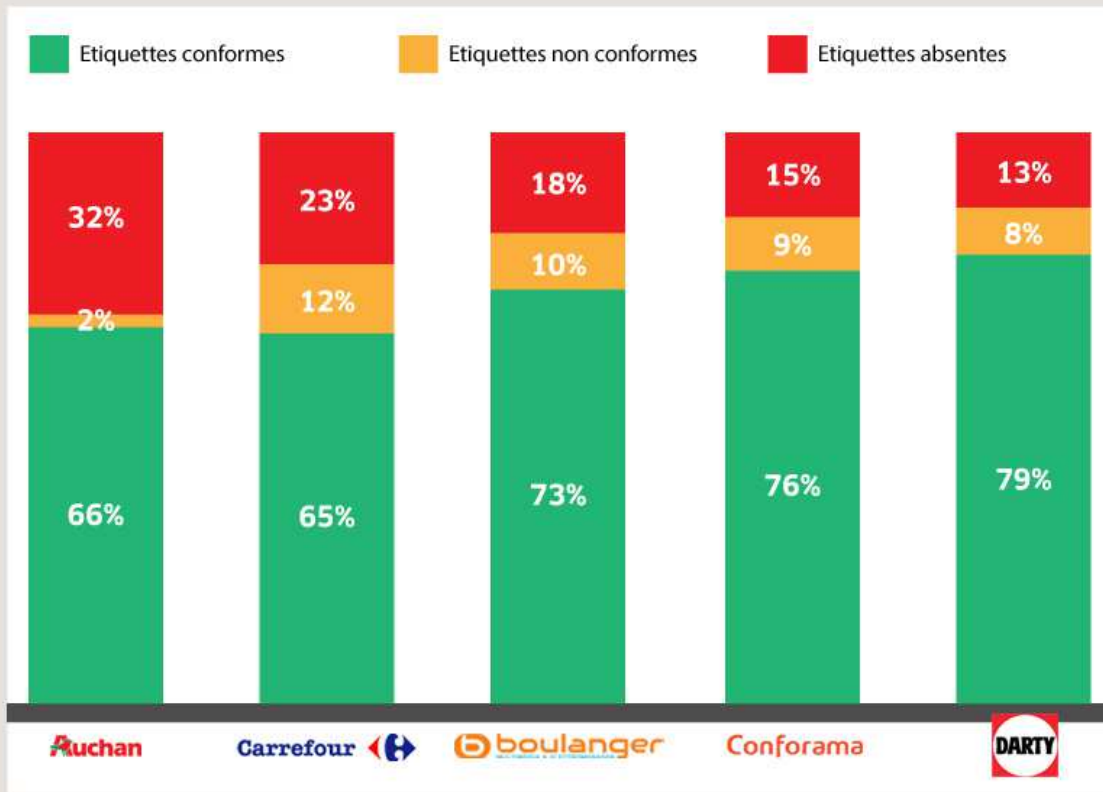
Sur près de 2000 produits inspectés dans les enseignes physiques, 1 produit sur 5 n'affichait aucune étiquette. Les fours montent sur la première marche de ce triste podium avec 35% d'étiquettes absentes, talonnés par les téléviseurs (25%) et les lave-vaisselle (21%). Si l'on ajoute les étiquettes placées dans des endroits invisibles pour le consommateur (à l'intérieur du four ou du lave-vaisselle ...) ou présentes dans des formats incorrects et donc illisibles (copie en noir et blanc, échelle sans présence de la classe énergétique...), le taux de non-conformité est supérieur à 1/4. Côté enseignes, les grandes surfaces respectent moins bien leurs obligations (1 produit sur 3 non étiqueté chez Auchan et 1 sur 4 chez Carrefour) que les magasins spécialisés (Boulangier, Darty et Conforama) qui avec près de 80% de produits correctement étiquetés ont encore une grande marge d'amélioration.

## RÉSULTATS CONFORMITÉ PAR PRODUIT - MAGASINS PHYSIQUES



Source : UFC-Que Choisir/MarketWatch

## RÉSULTATS CONFORMITÉ PAR ENSEIGNES PHYSIQUES



Source : UFC-Que Choisir/MarketWatch

### Affichage sur Internet : le consommateur contraint d'aller à la pêche...en ligne

Qu'il s'agisse des places de marché (Ubaldi, Rue du commerce, Cdiscount, Les 3 Suisses, La Redoute, Amazon) ou des sites marchands des grandes enseignes (Darty, Auchan, Carrefour, Boulanger), les résultats des relevés en ligne sont effarants avec un taux de non-conformité qui oscille autour de 90%. L'ordre précis dans lequel les informations relatives à l'étiquette doivent être présentées n'étant quasiment jamais respecté, le consommateur n'a d'autre choix que d'aller à la pêche s'il veut pouvoir comparer les produits entre eux.

### Classification obsolète : pour un étiquetage vraiment + clair

Au-delà de la stricte présence de l'étiquette, l'enquête a permis de constater une fois de plus le caractère obsolète de la classification actuelle. L'échelle actuelle porte en effet à confusion, autorisant différentes classes en fonction du groupe de produits (A-G) ainsi que des classes supplémentaires à l'intérieur d'une même catégorie : A+. Or, les appareils des classes les plus mauvaises ont disparu des rayons mais ces classes apparaissent toujours bel et bien sur l'étiquette. Résultat : quand il choisit un réfrigérateur de classe A+, le consommateur, pensant faire un geste écologique, ignore acheter en réalité le plus énergivore !



UFC-QUE CHOISIR  
233 boulevard Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11  
Tel : 01.43.48.55.48  
Fax : 01.43.48.44.35  
[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

Paris, le 15 septembre 2015

**Face à l'ensemble de ces constats, l'UFC-Que Choisir soucieuse de garantir une information claire et loyale au consommateur tire la sonnette d'alarme et souhaite l'adoption rapide de la proposition de directive de la Commission européenne qui entend réviser le cadre actuel en:**

- **Clarifiant les obligations respectives des différents acteurs (fabricants et distributeurs qui se renvoient trop souvent la balle) et simplifiant leur mise en œuvre pratique, notamment par la création d'une base de données centralisée;**
- **Supprimant les classes supplémentaires A+, A++ et A+++ et en uniformisant l'étiquetage de classes A à G pour tous les produits qui sont obligés d'en porter un, seule option à même d'éclairer véritablement les consommateurs sur le caractère plus ou moins énergivore des équipements.**